

Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc.

Dossier : 621124-034

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 17 juin au 2 août 2010

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin par Saint-Laurent Énergies inc.* a pris fin le 2 août 2010. Conformément au mandat qui lui a été confié le 7 juin 2010 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 17 juin au 2 août 2010, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Le projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin consisterait à aménager un parc de 40 éoliennes de 2 MW chacune, pour une puissance totale de 80 MW. Le projet serait situé sur le territoire de la MRC du Granit, à mi-chemin entre les villes de Lac-Mégantic et de Saint-Georges-de-Beauce, à l'intérieur des limites municipales de Saint-Robert-Bellarmin. Une petite partie du projet, soit 2 lots qui serviraient pour l'accès aux éoliennes, serait située dans la municipalité de Saint-Ludger. Des 40 éoliennes, 29 se situeraient sur des terres publiques appartenant au gouvernement du Québec et 11 se situeraient sur des terres privées appartenant à la papetière Domtar Corporation. Selon l'échéancier du promoteur, les travaux seraient effectués sur une période de 16 mois, s'étalant de l'hiver 2011 à l'été 2012. Le coût du projet de parc éolien est estimé à plus de 200 millions de dollars.

(Extrait du communiqué émis le 17 juin 2010)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

le processus du BAPE et l'autorisation gouvernementale

- le retard possible sur l'échéancier de réalisation prévu par le promoteur dans le cas de la tenue d'une audience publique ;
- la demande au BAPE de ne considérer que les avis des résidants de la région directement concernés par le projet ;
- le processus d'évaluation applicable à la ligne de raccordement du parc éolien ;
- le processus d'évaluation auquel sera soumis un autre projet de parc éolien d'Énergies Saint-Laurent inc. qui a présenté au récent appel d'offres d'Hydro-Québec pour des projets issus, notamment, de projets communautaires ;

les emplois créés

- l'identification des corps d'emplois qui seront requis pour les travaux du projet et la procédure requise pour qu'une entreprise ou un particulier puisse déposer une offre de service ;
- la provenance des travailleurs qui seraient embauchés pour la centaine d'emplois temporaires générés par le projet ;
- la provenance des employés permanents qui seraient affectés au projet ;

la circulation routière et les chemins d'accès

- l'accessibilité publique des chemins d'accès, même en période de chasse ;
- l'identification des chemins qui seraient utilisés pour apporter les pièces des éoliennes, la densité de la circulation, le poids des camions et les heures de passage ;
- la répercussion de l'augmentation importante de la circulation sur le rang 9 ;
- le plan de la circulation routière ;
- le dédommagement offert aux propriétaires terriens lorsque le promoteur a besoin d'accéder à leurs terrains ;
- le coût de la construction et de la réfection des chemins requis pour le projet ;

l'emplacement du projet actuel et celui du projet soumis par le promoteur à l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour des projets issus, notamment, de projets communautaires

- la localisation de la résidence la plus proche du projet de parc éolien à Saint-Robert-Bellarmin ou à Saint-Ludger ;
- la localisation du projet de parc éolien actuellement à l'étude chez Hydro-Québec ;

le paysage

- l'absence d'écran visuel à partir de points de vue situés sur les rangs 7 et 9 à Saint-Ludger et la répercussion qui en découle sur le paysage ;

les oiseaux et les chauves-souris

- l'impression d'un citoyen que le promoteur et le BAPE se soucient trop des oiseaux et des chauves-souris et trop peu des humains ;
- les méthodes utilisées pour effectuer le suivi des répercussions des éoliennes sur les oiseaux et les chauves-souris.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin	10, rue Nadeau, Saint-Robert-Bellarmin

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
21 juin 2010	Le Devoir	
26 juin 2010	Le Soleil	
25 juin 2010		Écho de Frontenac
2 juillet 2010		Écho de Frontenac

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
17 juin 2010 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches	246	Site du BAPE
7 juillet 2010 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de l'Estrie et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	

La séance d'information

Date	7 juillet 2010
Lieu	Sous-sol de l'église de Saint-Robert-Bellarmin rue principale à Saint-Robert-Bellarmin
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication
Promoteur	M. Stéphane Boyer, directeur général, Saint-Laurent Énergies inc. M. Mathieu Paquet, directeur du projet, Saint-Laurent Énergies inc. M. François Tremblay, aménagiste en chef, Hélimax inc.
Assistance	95 personnes
Durée	2 h 30

Les relations de presse

Trois médias étaient représentés lors de la séance publique d'information, soit Édition Beauce, EnBeauce.com et L'Éclaireur Progrès.

La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par la station O 93,3FM, les sites Web du Journal MRG du Granit et de EnBeauce.com ainsi que par l'hebdomadaire Écho de Frontenac. Cette nouvelle faisait état des caractéristiques du projet et de la séance publique d'information qui s'est déroulée le 7 juillet.

À la suite de la séance publique d'information, les stations CBV(SRC-R1) de Québec, CBF(SRC-R1) de Sherbrooke, COOL-FM de St-Georges-de-Beauce, O 93,3 FM et PassionRock 105,5 FM de Thetford Mines ont abordé le projet, de même que le site Web EnBeauce.com et l'hebdomadaire L'Éclaireur Progrès. On revenait notamment sur la séance publique d'information et certaines caractéristiques du projet, de même que sur l'appui qu'ont apporté les citoyens de Saint-Robert-Bellarmin au projet de parc éolien.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 6 août 2010

Jean-Denis Déraspe, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication